Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du: 7 décembre 2023

n° 55/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Philippe HEDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents:

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Brice ASENCIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Roger PEDRERO

En exercice: 63 Présents: 32

Avaient donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES

Nombre de voix: 33

Excusés:

Evelyne CESSES, Virginie MIR, Marie-France LOISEL

Gérard LAVIGNE, Laurent HOURQUET, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE.

REÇU EN PREFECTURE

Objet: Décision modificative n°4 portant régularisation du montant des intérêts

Vu la délibération 17/2023 du comité syndical du 12 avril 2023 approuvant le budget du PETR du Pays du Lauragais 2023,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des réajustements concernant le chapitre des charges financières.

Monsieur le Président propose une modification à apporter au budget comme suit :

Fonctionnement			
Chapitre / Article	Libellé	Dépenses	Dépenses
		Augmentation de	Diminution de
		crédits	crédits
011 - 6251	Voyages et déplacements		1 000 €
66 - 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000 €	
	TOTAL	1 000 €	1 000 €

Ayant entendu l'exposé du Président, Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical :

1°) – Adopte la présente Décision Modificative Budgétaire n°4 à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 7 décembre 2023

Le Président

Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.